



Bureau d'enquêtes sur
les événements de mer



télécopie

de la part de

L'Administrateur en Chef de 1^{ère} classe
des Affaires Maritimes Germain VERLET
Directeur du BEA mer par intérim
tél. 01.40.81.38.24
fax 01.40.81.38.42

à l'attention de

Destinataires in fine

nombre de pages 1 + 1 page

Paris, le 12 août 2008

Objet : Décision d'enquête SD GIRONDE - DUBLIN EXPRESS.

Destinataires :

- Monsieur le Directeur du Cabinet du MEEDDAT - 1 31 67
- Monsieur le Conseiller Technique Risques au Cabinet du MEEDDAT - 1 39 93
- Monsieur le Conseiller Technique chargé de la Mer
au Cabinet du MEEDDAT - 1 34 38
- Monsieur le Directeur du Cabinet du Secrétaire d'État
chargé des Transports - 1 31 72
- Monsieur le Secrétaire Général de la Mer - 01 53 63 41 78
- Monsieur le Directeur Général de la Mer et des Transports - 1 16 30
- Monsieur l'inspecteur Général des Services des Affaires Maritimes - 1 72 97
- Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes - 9 83 64
- Monsieur le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime - 9 86 26
- Monsieur le Sous-Directeur des Gens de Mer - 9 87 38
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes - Le Havre - 02 35 43 38 70
- Monsieur le Chef du Centre de Sécurité des Navires - Le Havre - 02 35 19 29 90
- Monsieur le Commandant du Port du Havre - 02 32 74 70 55
- Monsieur le Conseiller Technique Marine - Groupama Transport - 01 56 69 68 39

Ministère de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement durable,
et de l'Aménagement
du Territoire

BEA mer

Tour Pascal B
82055 LA DEFENSE CEDEX
téléphone : 33 (0) 1 40 81 38 24
télécopie : 33 (0) 1 40 81 38 42
Bea-Mer@developpement-durable.gouv.fr



Bureau d'enquêtes sur
les événements de mer



Paris, le 12 AOUT 2008
N/réf. : BEAMer

000185

DÉCISION

Le directeur du Bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

- Vu la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 relative aux enquêtes techniques après événements de mer ;
- Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ;
- Vu le décret du 27 septembre 2007 portant délégation de signature (Bureau d'enquêtes sur les événements de mer) ;
- Vu le décret du 9 juin 2008 portant nomination du Directeur du Bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;
- Vu le compte rendu d'événement de mer du Centre de Sécurité des Navires du Havre du 4 août 2008 ;

DECIDE

Article 1 : En application de l'article 14 de la loi sus-visée, une enquête technique est ouverte concernant l'abordage entre le remorqueur *SD GIRONDE* immatriculé LH 988415 et le porte-conteneurs *DUBLIN EXPRESS* survenu le 1^{er} août 2008 dans le port du Havre.

Article 2 : Elle aura pour but de rechercher les causes et de tirer les enseignements que ces événements comportent pour la sécurité maritime, et sera menée dans le respect des textes applicables, notamment le titre III de la loi sus-visée et la résolution MSC.255 (84) de l'Organisation Maritime Internationale.

Ministère de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement durable,
et de l'Aménagement
du Territoire

BEAMer

Tour Pascal B
92058 LA DEFENSE CEDEX
Téléphone : 33 (0) 1 40 81 38 24
Télécopie : 33 (0) 1 40 81 38 42
Bee-Mer@developpement-durable.gouv.fr

Pour le Directeur
p.i. Germain VERLET
Directeur-adjoint